

REPONSE DES LISTES COEUR LYONNAIS (Jean-Michel AULAS)
ET GRAND COEUR LYONNAIS (Véronique SARSELLI)
AU COURRIER DE L'UCIL ENVOYE A TOUS LES CANDIDATS

La thématique sur laquelle vous nous interrogez a fait l'objet de plusieurs sessions de groupes de travail organisées entre novembre 2025 et janvier 2026 qui ont permis la co-construction des mesures détaillées du projet que je joins à cet email et qui sont également disponibles en toute transparence sur la 1ère page du site [Coeur Lyonnais](#).

Je vous laisse en particulier découvrir :

- les 8 propositions que nous avons résumées en pages 4 et 5 du 1er document sur le projet de la Ville de Lyon, sur le sujet "Gouvernance & Accès aux services publics".
- les autres propositions complémentaires en page 13 du 2e document au niveau de la Métropole de Lyon

Les constats que font l'UCIL et les CIL dans le courrier sont partagés par les candidats Coeur Lyonnais.

Certaines initiatives de démocratie locale lancées ces dernières années semblaient intéressantes sur le papier. Force est de constater qu'elles n'ont pas été mises en œuvre de manière adéquate sur le terrain.

Voici le détail de 2 propositions que nous souhaitons mettre en place dans les prochaines années et qui - nous l'espérons - répondront à vos interrogations :

1 - Consultations Citoyennes

A l'image de ce qui se pratique dans d'autres pays d'Amérique du Nord (Canada) ou d'Europe (Scandinavie, Suisse), nous souhaitons mettre en place des consultations annuelles auprès des citoyens.

Il y aura 2 consultations en 2026 : une au niveau de la Ville de Lyon sur un sujet global et une au niveau d'un arrondissement sur un sujet local de quartier.

L'objectif de ces concertations est de pouvoir travailler en amont avec les bons experts (dont les CIL et l'UCIL) pour permettre de proposer 3 solutions argumentées pour un problème qui ne pourrait pas être remis en cause car partagé par une large majorité.

Chaque citoyen sera ensuite invité à choisir l'une des solutions après avoir pris en compte les avantages et inconvénients, notamment financiers, de chacune des 3 solutions.

Pour que la consultation soit significative, nous souhaitons qu'il y ait un minimum de 2% de participants (10 000 au niveau de la Ville de Lyon, 200 à 400 au niveau d'un quartier).

Nous souhaitons que la Ville s'engage ensuite à mettre en œuvre et surtout à suivre la mise en œuvre de la solution qui aura recueilli le plus de voix, en partenariat avec les

associations de quartier et les acteurs compétents sur les sujets évoqués dans la concertation.

En 2027, nous souhaitons qu'il y ait 10 concertations annuelles : 1 pour la Ville de Lyon + 9 pour chacun des arrondissements.

A partir de 2028, nous souhaitons pouvoir étendre ce principe à la Métropole (au niveau global) et aux 8 autres circonscriptions métropolitaines (au niveau local)

2 - Conseils de Quartier et DIL

Comme vous l'indiquez, la loi de 2002 a permis la création de 36 Conseils de Quartier (CQ) répartis sur l'ensemble des 9 arrondissements de la Ville de Lyon, souvent superposés avec les CIL qui existent depuis de nombreuses années.

L'évolution démographique et l'urbanisation des dernières années nous conduiront à créer dès 2026 3 nouveaux CQ : 2 dans le 7e et 1 dans le 9e arrondissement pour tenir compte des nouvelles répartitions des habitants.

Nous souhaitons également mettre en place des Droits d'Initiative Locaux (DIL) qui permettraient à ces CQ, aux CIL ou à tout autre association de quartier pertinente sur des sujets municipaux de soumettre des projets locaux au vote des conseils d'arrondissement et du conseil municipal.

Ces DIL seront un complément des CICA qui sont strictement encadrés par la loi et ne permettent pas/plus un dialogue suffisamment ouvert.

Au-delà de ces 2 propositions, nous souhaitons avant tout **rétablir le dialogue, faire preuve de transparence et faire en sorte que la confiance revienne entre les élus et les associations.**

Les outils numériques seront principalement utilisés pour réaliser les consultations et les concertations, mais nous souhaitons également conserver - et développer si nécessaire - les accès via les mairies d'arrondissement et de chacune des communes.

Des élus référents de proximité seront également identifiés par quartier dans chaque arrondissement pour permettre de relayer les informations et d'écouter les citoyens et les associations.